

.....

Patrimoine et culture locale : les vieux moulins

MAX D'AMOURS

PROFESSEUR

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Dans un grand nombre de communautés québécoises, il existe encore des témoins matériels du passé auxquels on voue un grand attachement. Cependant, leur conservation et leur mise en valeur demeurent un problème de taille pour les populations locales. À une époque où les gouvernements supérieurs sont dans une mauvaise situation financière et que tous les efforts d'imagination sont plutôt centrés sur les façons de réduire les dépenses publiques, il devient encore plus difficile de mobiliser les autorités publiques locales pour qu'elles prennent en charge la sauvegarde des biens patrimoniaux. L'initiative vient souvent de citoyens qui, sensibilisés aux valeurs culturelles, décident de s'atteler à cette tâche et de promouvoir l'idée du développement patrimonial.

nord du village, sur les bords de la rivière Sénéscoupé; il s'agit du patrimoine Massé, qui regroupent plusieurs vestiges des premières industries locales qui ont été à l'origine de cette collectivité.

En 1991, une nouvelle initiative prenait forme à Saint-Hubert. Elle avait comme objectif la restauration et la

l'histoire du Québec. Ce rappel montrera combien il peut être difficile de se donner des objectifs collectifs en matière patrimoniale compte tenu des enjeux culturels et économiques reliés à cette ambition.

Patrimoine et culture québécoise

Il faut toujours retourner à l'époque de la révolution tranquille pour re-tracer les origines de la plupart des actions entreprises à l'égard de la culture québécoise. À cette époque, on avait pris soin de circonscrire le champ culturel dans ses composantes majeures que ce soit dans la pensée de Georges-Émile Lapalme ou de la politique de Pierre Laporte. Désormais, la culture québécoise devait se révéler dans



Le moulin Massé à Saint-Hubert.

C'est le cas de Saint-Hubert où un groupe de citoyens décidaient durant les années 1980 de réunir les ressources nécessaires pour restaurer le presbytère et obtenir le statut de bien culturel du ministère des Affaires culturelles (1983)¹. Ce monument historique est inscrit dans le répertoire des biens culturels québécois. D'autres témoins des premiers temps de cette paroisse existent encore et sont localisés sur un même site à l'extrémité

mise en valeur de ce patrimoine dans une perspective d'éducation populaire et d'interprétation. Cette idée est demeurée vivante jusqu'à ce jour et des activités de recherche devront aboutir très bientôt à la conception d'un devis d'utilisation et de mise en valeur. Mais avant de procéder à la genèse de ce projet, nous le situons dans le contexte historique et rappellerons les moments charnières du développement patrimonial dans

toutes ses parties et constituer l'encadrement essentiel au développement du Québec. Ce qui s'était fait auparavant n'était pas inspiré d'une vision multidimensionnelle de la culture québécoise car durant les années qui avaient précédé la révolution tranquille, la responsabilité de l'État s'arrêtait au domaine muséal.

Par contre, c'est en 1922 que le Québec conférait au patrimoine un

.....

caractère de responsabilité publique par un projet de loi sur les musées, C'est plus tard, en 1964, qu'on décidait de s'engager pleinement en adoptant à la législature du Québec une loi sur la protection des biens culturels. En 1972, la loi sur les biens culturels vint préciser la démarche gouvernementale. Même à cette époque, on ne soupçonnait pas encore à quel point la population québécoise avait un attachement profond pour les témoins matériels de son passé. Autant les oeuvres d'art que les biens immobiliers devenaient objets de conservation et de mise en valeur. De nombreux inventaires des collections québécoises de nos églises, des communautés religieuses, d'artistes de même que des inventaires ethnographiques furent initiés au cours de la décennie. À titre d'exemple, rappelons quelques études intéressantes sur le patrimoine bâti produites dans la région du Bas-Saint-Laurent: Jean² (1989), Tremblay³ (1981) respectivement sur les moulins hydrauliques et les scieries actionnées à la vapeur dans l'Est du Québec.

En 1978, le gouvernement québécois précisait davantage ses orientations dans son énoncé de politique sur le développement culturel⁴. Les signataires de la politique établissaient alors que *«le patrimoine était en somme le témoin de notre humanité et qu'il réunissait les signes les plus tangibles de l'effort des hommes pour donner un sens à l'existence en commun»*. Ils rappelaient que *«le patrimoine ne nous conduirait qu'à la nostalgie vaine du passé si dans la poursuite des créations actuelles, nous ne pouvions l'insérer dans la dynamique de notre propre avenir»*. À la suite de nombreux travaux de recherche, le patrimoine local s'est révélé considérable et sa mise en valeur a vite débordé les possibilités de l'État. En 1986, une modification à la loi sur les biens culturels permettait aux municipalités de *«citer des monuments historiques et de constituer des sites de patrimoine»*. Cette nouvelle disposition de la loi était basée sur le fait qu'un nombre toujours croissant de groupes

locaux et régionaux s'intéressaient à la conservation des sites et des monuments liés à leur histoire. L'émergence d'une plus grande conscience à l'égard des traits distinctifs de leur milieu et l'importance que revêtait la préservation des biens patrimoniaux devaient inciter les municipalités à s'engager dans la mise en valeur de leurs richesses collectives. Selon cette nouvelle ouverture de la loi, plusieurs initiatives devaient désormais prendre forme au sein des collectivités locales; on postulait que les membres d'une communauté étaient plus en mesure de réaliser des projets de conservation patrimoniale et de les poursuivre à cause des liens générationnels qui ont soudé l'histoire du milieu et du sentiment d'appartenance qu'ils entretiennent.

À nouveau, en 1992, la politique culturelle du Québec⁵ a inscrit la dimension patrimoniale comme un des piliers du plan national de développement culturel. La référence au patrimoine local est sans équivoque en ce sens qu'elle montre le degré d'importance que l'État accorde à ces témoins de notre histoire collective. D'entrée de jeu, le premier chapitre de cette politique parle de trois orientations majeures au plan de l'affirmation de l'identité culturelle. En plus de valoriser la langue française et le dialogue des cultures, on insiste sur la valorisation de l'héritage culturel. Comme on le souligne si bien, *«le patrimoine constitue le premier et le plus ancien secteur d'intervention québécoise en matière culturelle»*⁶.

Patrimoine et développement

Le nombre des municipalités québécoises est disproportionné par rapport à d'autres sociétés modernes de même type. Près de 1500 collectivités regroupant 7 millions de citoyens répartis sur un immense territoire. Ce qui semble tout à fait inefficace au plan économique peut s'avérer profitable sur le plan culturel et patrimonial. Mathématiquement, ce grand nombre de communautés a eu comme

conséquence de multiplier dans tous les coins du Québec des sites et des bâtiments qui témoignent de la créativité, du caractère inventif et de la variété des modes de vie ancestraux. Dès que les autorités gouvernementales en prirent conscience, il devint impérieux de réunir ces données dans des ouvrages qui pourraient révéler l'ampleur de la richesse patrimoniale et les caractères distinctifs des différentes régions du Québec⁷.

Aujourd'hui, il n'est plus question d'accentuer l'isolement historique des villages québécois pour cultiver leurs différences. Au contraire, il est avisé de tisser des liens intercommunautaires pour créer cette synergie nécessaire à la mise en valeur de cette richesse collective. Mais on ne s'entend pas toujours sur les objectifs d'une telle entreprise. Deux écoles de pensée continuent de s'affronter : celle qui propose la conservation de notre patrimoine pour des raisons «culturelles» et celle qui en fait un instrument de «développement»⁸. Cette dernière position ne fait pas l'unanimité parce que la marchandisation de la culture doit obéir aux lois du marché et tous les produits culturels n'ont pas la même force d'attraction auprès des consommateurs. C'est pour cela que l'on a déjà écrit abondamment sur les rapports économie/développement et les doutes qu'on entretient envers la culture sur sa capacité d'engendrer le développement⁹. Mais lorsque le pari du développement économique réussit, le marché détermine l'offre culturelle et installe de nouvelles valeurs, de sorte qu'en bout de ligne les véritables caractères culturels d'une communauté peuvent progressivement s'estomper.

Pour parer à ces difficultés, une approche coopérative est souhaitable. Le courant de coopération intercommunautaire tant promu par les administrations publiques pour des fins de meilleure gestion peut servir à d'autres fins telles que l'intégration du patrimoine à la vie des collectivités et des régions. Cette intégration a comme

conséquence immédiate d'établir des liens entre les citoyens et les groupements, de réduire l'isolement des communautés, de rehausser la valeur globale du fonds patrimonial et petit à petit de raffermir le sentiment d'appartenance.

Mais il faut être réaliste et reconnaître qu'il existe des obstacles à la coopération intercommunautaire autant au plan de la culture que sur d'autres aspects. Le processus démocratique peut conduire à des situations de concurrence plutôt que de coopération. Le pouvoir décentralisé et l'autonomie des municipalités peuvent être des avantages inestimables pour le développement culturel. Par contre, ces attributs peuvent conduire à un plus grand isolement, à l'esprit de clocher et à une concentration de pouvoir entre les mains de quelques élus. Basé sur l'expérience française, le meilleur rempart contre ces situations est *«la création d'un tissu associatif vivant qui, une fois mobilisé, peut mieux que quiconque assurer une continuité»*¹⁰ et agir comme chien de garde dans la réalisation des projets.

De plus en plus, la culture est associée à la création d'emblèmes ayant pour fonction de révéler les caractères distinctifs d'une communauté. Jusque-là, tout est correct et légitime. Avançons d'un pas et nous sommes dans le domaine du développement et, dès que nous franchissons cette frontière, nous pénétrons dans le territoire de la marchandisation et de la compétitivité. Un site patrimonial peut représenter un atout économique intéressant pour un village québécois, particulièrement s'il est situé à proximité des grands axes routiers. C'est habituellement la bougie d'allumage de tout projet de mise en valeur. C'est la première question que les promoteurs se posent : comment peut-on économiquement rentabiliser un bien culturel? Immédiatement, il se présente un dilemme de taille. Comment concilier des objectifs éducatifs et des objectifs de rentabilité. Doit-on céder

le pas aux exigences comptables et aux critères économiques ou placer l'approche culturelle et éducative en premier lieu? C'est le dilemme auquel sont confrontés les promoteurs de mise en valeur de biens patrimoniaux.

Un juste dosage des visées culturelles et économiques doit être réalisé avant d'entreprendre des projets de mise en valeur patrimoniale. Malheureusement, il n'existe pas de recette magique pour régler ce dilemme. La seule norme que l'on a découvert et qui semble être déterminante dans tous les projets qui recherchent un soutien du secteur public, c'est la règle dorénavant incontournable de l'autofinancement. Cette norme oblige les organismes à financer leurs opérations à partir des revenus d'entreprise. C'est l'exigence minimale qu'il faut satisfaire. Dans les «bonnes années», le financement provenait de sources variées : des organismes locaux, des corps publics, du milieu des affaires, des contributions privées, des fondations, des programmes gouvernementaux, et partiellement des revenus d'entreprise. Ce n'est plus le cas et il faut s'y adapter. Peut-être aurons-nous moins de projets en chantier, mais des garanties plus grandes de réalisation et de continuité pour ceux qui franchiront le cap. En bref, il faudra maintenir des rentrées financières suffisantes pour que le projet acquière l'autonomie nécessaire lui permettant de réaliser ses véritables objectifs et ne pas être obligé de les troquer en cours de route pour des raisons de survie. Une fois acquise, cette autonomie financière devra assurer la continuité et non pas servir à des investissements opportunistes qui auraient pour effets de faire dévier l'organisme promoteur de ses orientations fondamentales.

Intéresser la communauté et lui faire prendre conscience de la valeur que constitue son patrimoine bâti sont les premières actions à entreprendre dans un projet de restauration et de mise en valeur. Données historiques et ethnographiques doivent être au menu

afin de créer un rappel et un retour au passé qui ne soit pas qu'anecdotique. Retremper la communauté dans son passé non pas en lui rappelant des dates d'événements, mais en la rapprochant du quotidien des générations passées : modes de vie, valeurs, relations intergénérationnelles, etc. Le meilleur moyen de réussir cette tâche, c'est de s'appuyer sur un réseau d'associations locales et extra-communautaires. Il est nécessaire de travailler avec un réseau associatif pour tenir la direction sur la dimension culturelle. Sans préjuger des intentions des corps publics et des autres collaborateurs, il est essentiel de se doter d'un réseau d'organismes vigilants à la barre.

En s'engageant dans un projet de conservation patrimoniale, il faut être conscient de ces enjeux qui sont tout à fait contemporains. La problématique ne se pose plus dans les mêmes termes que dans les années 1960 bien que l'histoire ait grandement modelé les attitudes et les façons de faire en conservation patrimoniale. C'est à partir d'une telle lecture de ces facteurs politico-économiques que le projet de Saint-Hubert devra être pensé et réalisé.

Le projet patrimonial de Saint-Hubert

Le patrimoine industriel Massé de Saint-Hubert possède toutes les qualités pour devenir un centre éducatif et touristique. Il possède plusieurs atouts puisque le site comprend, dans un territoire encore intègre, tous les éléments d'un ensemble pluri-fonctionnel c'est-à-dire les maisons, les bâtiments de fermes, les bâtiments industriels auxquels s'ajoutent les équipements et les artefacts qui nous renseignent sur l'évolution des méthodes et des techniques de travail depuis son origine en 1875. Rappelons que les bâtiments industriels dont il est question étaient associés à l'industrie du bois de sciage et à la mouture: moulin à scie et moulin à farine. Malheureusement, au cours des

années 1960, un moulin à carder la laine fut démoli pour laisser place à la construction d'une route. Ce moulin comprenait en outre une usine électrique qui, dès 1912, fournissait l'éclairage dans les maisons des propriétaires, sur la rue principale et à l'église.

Tentons de retracer les origines de ce patrimoine et comment les Massé ont contribué à son expansion durant les cent dernières années. Comme le rappelle Régis Jean, dans **Les Chemins de la mémoire**, Bernard Massé, originaire de Beaumont, est établi à Trois-Pistoles depuis 1842 où il exploite un moulin à farine. Maître meunier, il enseigne ce métier à ces fils qui par la suite construiront plusieurs moulins dont celui de Saint-Hubert. En 1850, Bernard Massé devient propriétaire du moulin du Petit-Sault, à l'Isle-Verte et y fonde une famille. Plus tard, l'un de ses fils, Honoré, associera son nom au développement des premières industries locales de Saint-Hubert. En 1891, il arrive à Saint-Hubert et décide de s'y installer¹¹.

À ce moment, Saint-Hubert est une paroisse en devenir. Elle sera incorporée en municipalité le 4 janvier 1894. C'est à ce moment que le départ est vraiment sonné : construction d'une église, d'un presbytère et bien d'autres projets vont décidément engager cette jeune collectivité à prendre le tournant du 20^e siècle.

Dans les années qui suivent, Honoré Massé s'applique à doter Saint-Hubert de petites industries qui témoignent de son esprit entreprenant : construction d'une digue pour élever le niveau d'eau, installation de turbines au moulin à farine, construction d'un moulin à scie, harnachement des eaux de la rivière Sénéscoupé à quelques centaines de mètres en amont du moulin pour l'alimentation d'une petite usine électrique dans laquelle un



Des jeunes pêchent près du moulin Massé.

moulin à carder est monté. Plus tard, le moulin à scie, attenant au moulin à farine, sera déménagé à 300 mètres en amont pour se protéger contre les incendies qui auraient pu emporter tous les immeubles et les biens familiaux. Ce fut une décision clairvoyante car, en 1932, le moulin à scie fut détruit par les flammes. Reconstitué, il sera de nouveau la proie des flammes en 1950. Les descendants d'Honoré Massé devaient ériger sur le même site une autre scierie qui encore aujourd'hui procure de l'emploi à une dizaine de travailleurs locaux.

Cette scierie est le témoignage encore vivant de cent années de travail tenace des ancêtres et elle constitue avec le moulin à farine un ensemble patrimonial intéressant. Ces deux équipements sont érigés sur un site qui est encore intègre. La maison ancestrale, construite au tournant du siècle et les bâtiments de ferme ont été rénovés ou sont en voie de l'être.

La conservation du patrimoine

Ce patrimoine est très précieux pour plusieurs générations de Massé. Beaucoup d'efforts ont été fournis par les derniers représentants de la famille pour réparer, étirer la vie des vieux bâtiments avec les moyens du bord. Pour en témoigner, il faut se souvenir des petits travaux que Freddy Massé, même à l'âge de 90 ans, entreprenait à chaque été pour rapiécer l'écluse, le toit du moulin à farine, et des argents que son fils, Maurice Massé, a investi périodiquement pour protéger ces vieux bâtiments.

Au cours des années 1970, le ministère des Affaires culturelles a aussi contribué à entretenir cette flamme par des actions bien concrètes, particulièrement en invitant les propriétaires à se prêter à des études ethnologiques assez poussées, auxquelles ils ont participé avec intérêt. Toutes les conditions étaient réunies pour que le site soit déclaré monument historique, mais pour des raisons conjoncturelles, l'objectif n'a pas été atteint. En 1990, mourrait à l'âge de 97 ans Freddy Massé, le fils d'Honoré Massé. Maurice Massé, qui avait pris la relève au cours de années 1960, avait atteint l'âge de la retraite. Mais en 1991, année centenaire de la venue d'Honoré Massé à Saint-Hubert, son arrière petite-fille Lise Massé et son conjoint décident d'emménager dans la maison ancestrale et chérissent l'idée de faire revivre ce coin de village.

La première initiative fut de fonder sur le champ un organisme corporatif sans but lucratif dont les objectifs sont de restaurer et de mettre en valeur pour des fins éducatives, récréatives et touristiques les vestiges de ces premières industries locales. Plus précisément, la Société de conservation du patrimoine Massé de Saint-Hubert

poursuit les objectifs suivants :

- 1- Assurer la pérennité du patrimoine industriel et culturel mis en place par la famille Massé à la fin du 19^e siècle.
- 2- Mettre en place un programme d'activités socio-éducatives, muséologiques et touristiques reliées aux dimensions historiques du site.
- 3- Sauvegarder, développer et mettre en valeur toutes les unités physiques de ce site historique.
- 4- Promouvoir le développement culturel et touristique de Saint-Hubert.
- 5- Doter la municipalité de Saint-Hubert d'un centre permanent d'interprétation des premières industries locales.
- 6- Inscrire le site dans le réseau touristique québécois.

Depuis sa fondation, la Société a réalisé deux études ethno-historiques avec le support du ministère de la Culture et des Communications, région du Bas-Saint-Laurent. Une première a porté sur le moulin à farine et la deuxième s'est terminée en avril 1995 et concernait plus particulièrement la scierie.

Ces études ont consisté à effectuer :

1. Une recherche documentaire dans le but de monter une bibliographie des documents faisant référence au moulin à farine et la scierie¹².
2. Une enquête orale auprès d'informateurs ayant connu le moulin à farine et le moulin à scie pour y avoir vécu, travaillé ou utilisé les services.
3. Un relevé technique exact du moulin à farine et de ses mécanismes. Ce relevé comprend un plan des trois étages du moulin, un plan d'implantation, une coupe longitudinale et transversale de la partie autrefois occupée par la meunerie.
4. Un inventaire des artefacts: identification, description, documentation sommaire et photographie.
5. Une esquisse du projet de mise valeur de l'ensemble du site patrimonial.

Parallèlement, la scierie qui avait arrêté ses activités à l'automne 1990, a été modernisée et remise en fonction à l'automne 1993. Parce que le plan de restauration patrimoniale n'était pas prêt, ces rénovations ont été faites avec le souci de préserver la partie ancestrale du moulin en évitant toute modification pouvant entraîner une perte de valeur. En attendant la réalisation du plan de mise en valeur, les travaux effectués sur le site ont consisté principalement à stopper la détérioration de l'environnement et des bâtiments et à remettre la scierie en marche.

* * *

Le site patrimonial de Saint-Hubert répond aux critères d'authenticité, d'intégrité physique et de valeur culturelle. L'intention de le conserver et de le mettre en valeur apparaît justifiée. L'espoir de le faire revivre et de le transmettre aux générations futures a été ravivé par l'intérêt manifesté par la Direction du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications, en 1991. Cette reconnaissance des autorités du ministère a contribué à relancer un projet mis en veilleuse depuis quelques années. Même si le contexte économique pose des contraintes importantes à la réalisation de ce projet, il s'agit pour les responsables de concevoir une stratégie adaptée aux conditions présentes. La problématique actuelle du développement patrimonial incorpore des préoccupations qui, il y a encore une dizaine d'années, étaient considérées comme périphériques. Une même idée ne peut être obligatoirement réalisée de la même façon dans des temps différents. L'environnement politique, économique et social englobe une grande partie des facteurs qui contribuent à façonner notre culture en même temps qu'il oblige à inventer de nouvelles façons de faire. C'est dans cet esprit et à partir d'une telle approche que le projet patrimonial de Saint-Hubert sera poursuivi.

Notes

- 1 Paul Larocque et al., **Parcours historiques dans la région touristique du Bas-Saint-Laurent**, Université du Québec à Rimouski, 1994.
- 2 Régis Jean, **Les moulins hydrauliques de l'Est du Québec : évaluation patrimoniale**, ministère des Affaires culturelles, Direction de l'Est du Québec, 1989.
- 3 Lorraine Tremblay et Dominique Tremblay, **Évaluation des scieries**



actionnées à la vapeur des régions de Québec et de l'Est du Québec; partie I, ministère des Affaires culturelles, 1981.

- 4 Gouvernement du Québec, **La politique québécoise du développement culturel**, Éditeur officiel, tome II, 1978, p. 359.
- 5 Gouvernement du Québec, **La politique culturelle du Québec**, Direction des communications, ministères des Affaires culturelles, 1992.
- 6 **Op. cit.**, p.35
- 7 Voir à ce sujet l'ouvrage suivant : Commission des biens culturels, **Les chemins de la mémoire**, Les Publications du Québec, 1990.
- 8 Association nationale pour le développement local et les pays, **Le patrimoine local : un outil de développement**, rapport d'études, Paris, 1987. Voir aussi Pascal Cuvelier, Emmanuel Torres et Gariépy Gadrey, **Patrimoine, modèles de tourisme et développement local**, Paris, L'Harmattan, 1994.
- 9 Voir à ce sujet l'ouvrage de Xavier Dupuis, **Culture et développement**, UNESCO/ICA, 1991.
- 10 Observatoire des politiques culturelles, **Action culturelle et coopération intercommunale**, La Documentation française, 1992.
- 11 Commission des biens culturels, **Les chemins de la mémoire**, tome 1, 1990, page 509. Des moulins seront construits à différents endroits : Trois-Pistoles, Saint-Clément, Saint-Épiphanie et Notre-Dame-du-Lac.
- 12 Plusieurs documents réfèrent aux moulins Massé de Saint-Hubert, envoici quelques-uns : Antonio Massé, **Histoire de la Paroisse de Saint-Hubert 1885-1985**, 1986 ; Robert Michaud, **L'Isle-verte vue du large**, Montréal, Leméac; Régis Jean, **op. cit.**; Lorraine Tremblay et Dominique Tremblay, **op. cit.**; Paul Larocque, **op. cit.**

